

TACIS 2003
PROGRAMME NATIONAL D'ACTION
FÉDÉRATION DE RUSSIE
- Partie II -

1. Identification

Type de programme: National
Pays bénéficiaire: Fédération de Russie
Intitulé: Programme d'action
Année: 2003
Coût: 22 millions d'euros
Ligne budgétaire: B7-520
Base juridique: Règlement (CE, EURATOM) n° 99/2000 du Conseil du 29 décembre 1999 relatif à la fourniture d'une assistance aux États partenaires d'Europe orientale et d'Asie centrale
Durée: Les contrats financés au titre de ce programme seront conclus au plus tôt à la signature du protocole de financement, en bonne et due forme, par les signataires compétents, et au plus tard 36 mois après l'entrée en vigueur de l'engagement budgétaire correspondant.
Les activités techniques mises en œuvre au titre de ce programme, de même que tous les contrats, devront être clôturés au 31 décembre 2007.
Programmation: DG Relations extérieures
Mise en œuvre: Commission européenne pour le compte de l'État bénéficiaire
Remarques: Aucune dépense administrative ne sera financée au titre du présent programme

2. RESUME DU PROGRAMME

Après une concertation approfondie avec l'Unité nationale de coordination, le présent programme national d'action 2003 – Partie II englobe une série d'actions visant à soutenir les réformes économiques, sociales, administratives et législatives du gouvernement russe dans des domaines tels que *la société civile, la formation et l'éducation, et les services municipaux*, qui font partie intégrante du programme indicatif national 2002-2003 pour la Fédération de Russie, défini en accord avec le gouvernement russe en mai 2002.

Le programme d'action Tacis pour la Russie (Partie II) s'attachera à deux domaines de coopération: la réforme institutionnelle, juridique et administrative, et les conséquences sociales de la transition. Le budget sera concentré sur un nombre limité de projets, afin d'en optimiser l'impact.

En ce qui concerne la réforme institutionnelle, juridique et administrative, l'aide Tacis sera axée sur deux objectifs: le développement de médias régionaux et le renforcement de la formation commerciale et administrative dans la région de Kaliningrad. En ce qui concerne les conséquences sociales de la transition, Tacis concentrera son action dans

l'important domaine de la réforme de la gestion des services d'utilité publique au niveau des municipalités. Tacis apportera un soutien complémentaire au travers du programme Bistro et du programme de conseil en matière de politique (PAP).

3. POINT DE LA SITUATION DU PAYS

Une évaluation précise de la situation du pays figure dans le document de stratégie par pays 2002-2006, présenté au comité Tacis en novembre 2001; elle a été mise à jour dans le programme indicatif 2004-2006, adopté par le comité Tacis le 26 mars 2003. La Partie I du Programme d'action Tacis 2003 pour la Russie a été présenté au comité Tacis le 3 juillet. Aucune évolution fondamentale, susceptible de revêtir une importance particulière pour le programme Tacis, n'est intervenue depuis lors.

4. AIDE ANTERIEURE DE LA CE ET ENSEIGNEMENTS TIRES

Au titre de son projet de *Promotion de médias régionaux indépendants* (Programme d'action de base 2000), Tacis opère actuellement dans huit régions en vue d'améliorer le cadre de travail des journalistes, tant en termes juridiques qu'en termes d'application, par l'instauration d'un climat plus favorable au journalisme professionnel et par une sensibilisation quant au rôle du journalisme indépendant dans la société civile russe. Une expérience utile sera également acquise au travers du projet Tacis IBPP *Établir une relation équitable entre les autorités locales et les médias indépendants dans les villes russes*, qui assure actuellement la formation de responsables de presse locale en Sibérie.

Tacis a participé de 1996 à 1998 à la création d'une École de Commerce au sein de l'Université publique de Kaliningrad. Il est clairement ressorti de ce projet, ainsi que de projets réalisés dans le même temps par d'autres bailleurs de fonds et par Tacis (coopération transfrontalière, action spéciale en faveur de la région de la mer Baltique, etc.), qu'un mécanisme de consultation et de coordination devenait indispensable pour assurer un maximum d'efficience et d'efficacité. Cette approche coordonnée revêt une importance toute particulière au vu de la place qu'occupera prochainement cette région en tant que destinataire d'une assistance extérieure dans tous les domaines de la coopération.

Les projets Tacis en cours dans le cadre du *Programme d'appui aux investissements municipaux* (Programme d'action 2000) ont été lancés en 2002 et visent des municipalités ayant atteint un stade avancé de la réforme des services communaux de logement; le projet Tacis de *Gestion des services municipaux* (Programme d'action 1999) a démarré en janvier 2002. Le nouveau projet relatif aux services d'utilité publique tiendra compte des résultats et expériences acquis dans ces deux contextes.

Les conclusions des évaluations et examens, déjà réalisés ou en cours, du programme Tacis ont été prises en compte à plusieurs égards lors de l'élaboration du programme d'action, comme cela a été précisé dans sa Partie I.

5. COMPOSANTES DU PROGRAMME

5.1. Domaine de coopération n° 1 – Aide à la réforme institutionnelle, juridique et administrative

Société civile, formation et éducation

Le développement de la société civile est crucial pour le respect et la protection des droits de l'individu, et l'indépendance des médias constitue un élément déterminant à cet égard. La liberté et le professionnalisme de la presse et des journalistes doivent donc être soutenus, au niveau des régions en particulier. C'est dans cette perspective que le programme inclut le projet de **Soutien aux médias régionaux**, destiné à offrir des conseils d'experts aux organisations régionales de presse dans des domaines tels que la gestion, les stratégies publicitaires, la déontologie, la formation professionnelle, les conseils juridiques et le renforcement des organismes d'auto-réglementation à l'échelon régional. Le projet vise également à faire prendre davantage conscience du rôle des médias dans les régions par le biais d'une formation des juges et des responsables de presse des administrations régionales, municipales et locales, entre autres. Le projet apportera, en outre, son soutien à un certain nombre de centres d'expertise existant au sein d'ONG régionales, afin de permettre aux journalistes d'accéder plus aisément à une aide juridique.

La réforme de la formation et de l'éducation est un élément majeur du processus de transition vers une démocratie et une économie de marché que régit l'État de droit. La promotion des principes de la démocratie et de l'économie de marché commence au niveau des systèmes de formation et d'éducation, qui sont également appelés à développer les compétences en fonction des besoins du marché du travail. En raison de sa situation géographique enclavée, Kaliningrad se trouve confrontée à des défis de grande envergure, tant pour satisfaire aux exigences européennes de gouvernance économique que pour améliorer son climat commercial. Le programme national d'action 2003 – Partie II inclut un projet qui, intitulé **Renforcement et développement de la formation commerciale et administrative dans la région de Kaliningrad**, vise à renforcer et augmenter la qualité de l'enseignement commercial et administratif dans cette région, tout en participant à la création et à la mise en place de nouveaux programmes de formation dans ces disciplines. Le projet apportera les conseils d'experts aux établissements régionaux d'enseignement supérieur existants, et contribuera, par ailleurs, à l'élaboration d'un programme moderne de formation commerciale et administrative qui, basé sur des établissements locaux déjà en place ou à créer, s'étendra à la formation des formateurs et des fonctionnaires régionaux.

5.2. Domaine de coopération n° 3 – Aide destinée à atténuer les conséquences sociales de la transition

Services municipaux

Les conditions de vie de la population sont liées à la fourniture de services adéquats par les autorités municipales. Ces services portent sur l'adduction d'eau, le chauffage, le logement, le traitement des déchets et l'épuration des eaux usées. Outre un transfert de savoir-faire aux municipalités (couvrant notamment la gestion des services d'utilité

publique, la politique tarifaire, etc.), des investissements s'imposent pour moderniser les installations. Le projet **Soutien à la réforme des services d'utilité publique** vise à mettre en place, grâce à une intervention homogène et cohérente, un système d'aide générale aux municipalités russes, afin d'en aider un certain nombre à exécuter les réformes dans le secteur des services communaux de logement. Le projet fournira aux municipalités russes désireuses d'entreprendre cette réforme en appliquant une approche commune, des solutions flexibles et une valorisation des connaissances des fonctionnaires municipaux concernant les questions techniques, économiques, de gestion et d'organisation liées à la mise en œuvre de la réforme des services d'utilité publique, et renforcera les capacités face à cette nouvelle approche et aux exigences du processus de réforme. Enfin, le projet cherchera à attirer des investissements dans le secteur des services communaux de logement, en particulier de la part d'investisseurs et d'institutions financières russes. Le projet n'accordera pas d'aides non remboursables aux municipalités à des fins d'investissement.

6. ASSISTANCE COMPLEMENTAIRES DE LA CE

6.1. Actions complémentaires au titre du programme d'action / de la proposition de financement

6.1.1 Bistro

Dans le but de compléter les principaux projets Tacis, le programme Bistro continuera d'apporter, comme par le passé, un soutien aux micro-projets. Ceux-ci porteront sur les trois domaines de coopération définis dans le programme indicatif 2002-2003 pour la Fédération de Russie. Les projets seront exécutés avec des homologues régionaux en priorité.

6.1.2 Programme de conseil en matière politique (PAP)

Le programme de conseil en matière politique continuera d'apporter son soutien au gouvernement russe, à l'Assemblée fédérale et aux autres autorités compétentes dans le domaine de la prise de décision, et complètera ainsi les principaux projets Tacis. Le programme de conseil en matière politique s'appliquera plus particulièrement aux trois grands domaines suivants: les travaux en matière de politique macroéconomique et de politique économique générale, l'application de l'accord de partenariat et de coopération et l'adhésion à l'OMC, et la réforme des monopoles naturels et des initiatives de soutien.

6.2. Autres actions complémentaires en dehors du présent programme d'action / de la présente proposition de financement

Outre les 73 millions d'euros d'aide non remboursable alloués au titre du programme national d'action Tacis 2003, le présent programme national d'action 2003 – Partie II sera complété d'une assistance distincte émanant des budgets 2003 au titre du programme Tacis de coopération dans la région de la mer Baltique, des programmes Tacis de coopération régionale et de coopération transfrontalière, du programme Tacis de promotion de la sûreté nucléaire, du mécanisme UE-BERD de financement de la

préparation des investissements, du soutien au Centre international pour la Science et la Technologie, et de l'initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme.

7. COORDINATION AVEC D'AUTRES BAILLEURS DE FONDS

Les échanges de vues et d'informations avec les États membres de l'UE et d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux concernant leurs programmes respectifs d'assistance se sont intensifiés. Des réunions organisées avec des représentants des États membres ont permis de débattre d'une stratégie globale de programmation. La délégation de la Commission européenne en Russie entretient un dialogue régulier avec les États membres, les institutions financières internationales (IFI) et d'autres bailleurs de fonds importants. L'expérience et les activités d'autres programmes ont été prises en compte lors de l'élaboration du présent programme d'action. L'Unité nationale de coordination (Département de la coopération avec les institutions internationales, financières et économiques au sein du ministère russe du Commerce et du Développement économique) organise régulièrement, pour sa part, des réunions et échanges de vues avec d'autres donateurs et les IFI.

En ce qui concerne plus spécifiquement le **Programme de soutien aux médias régionaux**, il sera tenu compte de l'expérience acquise grâce aux projets financés par la Eurasia Foundation et USAID lors de la sélection des canaux médiatiques à soutenir dans le cadre du projet.

La présence importante et fructueuse de l'aide communautaire en matière de programmes éducatifs divers dans la région de Kaliningrad sera prise en considération à tous les stades du projet **Renforcement et développement de la formation commerciale et administrative dans la région de Kaliningrad**. L'agence SIDA a, comme d'autres, participé activement au soutien de l'Institut de Commerce international de Kaliningrad, notamment.

L'assistance technique fournie dans le cadre du projet de **Soutien à la réforme des services d'utilité publique** pourrait avoir des interactions avec les programmes de la BERD ou d'autres IFI en Fédération de Russie. Ce projet va également encourager la participation d'institutions financières russes.

8. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Le programme d'action sera mis en œuvre conformément aux éléments suivants:

8.1 Mise en œuvre et gestion

Les contrats financés au titre du présent programme seront conclus au plus tôt à la signature, en bonne et due forme, du protocole de financement par les signataires compétents, et au plus tard 36 mois après l'entrée en vigueur de l'engagement budgétaire pertinent.

Les activités techniques mises en œuvre au titre du présent programme, de même que tous les contrats, devront être clôturés au 31 décembre 2007.

Le programme sera géré par l'Office de coopération EuropeAid. Les procédures visées à l'article du règlement (CE, Euratom) n° 99/2000 du Conseil lui sont applicables; en d'autres termes, le comité pour l'assistance aux nouveaux États indépendants et à la Mongolie sera consulté et émettra un avis sur la présente proposition, conformément à la procédure de gestion 'comitologie' (article 4, décision 1999/468 de la Commission).

8.2 Suivi, évaluation et audits

Suivi

Outre le suivi et les contrôles réguliers effectués sur place, si nécessaire, par les services de la Commission et par la Cour des comptes, un contrat a été conclu avec des consultants indépendants pour le suivi du programme. Ce contrat couvre l'ensemble du programme Tacis, et répondra aux exigences relatives à l'évaluation périodique de l'avancement du projet par rapport à ses objectifs. Il inclut, à cette fin, des visites sur place et des entretiens avec les parties prenantes. Les rapports attribueront, selon une présentation normalisée, des cotes à divers aspects de la réalisation du projet.

Évaluation

Les évaluations au niveau du programme, du pays ou de la stratégie seront effectuées conformément au programme de travail établi en la matière par l'Unité H6 'Évaluation' d'EuropeAid, laquelle fonctionne sous l'autorité directe du Comité de direction. La direction A d'EuropeAid procède actuellement, en outre, à la mise en place d'une capacité d'évaluation supplémentaire au niveau sectoriel/subsectoriel, en vue d'étayer ses activités de planification et d'identification de projets dans la zone Tacis. Les domaines considérés comme prioritaires dans la perspective de ces évaluations sectorielles seront sélectionnés en fonction des priorités politiques et de l'importance des dépenses. Ces procédures pourront, le cas échéant, également inclure des évaluations touchant le programme de référence.

Audit

Les opérations financées au titre du présent programme seront soumises à des contrôles de la part des services compétents de la Commission et de la Cour des comptes; ces vérifications seront effectuées sur place, si nécessaire. Les comptes et les états des dépenses relevant du présent programme peuvent être régulièrement vérifiés par un auditeur externe commis par la Commission, sans préjudice des compétences de cette dernière, et notamment de l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF), et de la Cour des comptes.

8.3 Procédures d'appel d'offres

Les contrats de services, de travaux et de fournitures seront conclus conformément aux procédures d'appel d'offres et d'attribution de marchés définies dans le règlement financier, et autres instructions pertinentes.

9. COUT ET FINANCEMENT

Le programme sera financé par une aide non remboursable de la Communauté d'un montant de 22 millions d'euros, réparti comme suit entre les différentes actions:

Domaine/projet	Millions d'euros
1. Aide à la réforme institutionnelle, juridique et administrative	5,0
<i>Société civile, formation et éducation</i>	
- Programme de soutien aux médias régionaux	
- Renforcement et développement de l'enseignement commercial et administratif à Kaliningrad	
2. Aide destinée à atténuer les conséquences sociales de la transition	10,0
<i>Services municipaux</i>	
- Soutien à la réforme des services d'utilité publique	
4. Programmes de micro-projets	7,0
4.1 Bistro	(3,0 millions €)
4.4 Programme de conseil en matière de politique	4,0 millions €)
TOTAL	22,0

10. ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT ET CONDITIONNALITES

L'assistance est fournie à condition que soient réunis les éléments nécessaires à la poursuite de la coopération par le biais de l'aide, et plus particulièrement le respect des principes démocratiques et des droits de l'homme, et le respect par la Fédération de Russie des obligations stipulées dans l'Accord de partenariat et de coopération.

11. LISTE DES ANNEXES POUR INFORMATION

Fiches de projets avec cadres logiques, résumé des modalités de mise en œuvre.